

Arbeitspapiere/ Working Papers

Nr. 59

Regina Sarreiter

**Les commerçantes de maïs et la rehabilitation du marché de
Bohicon, Bénin**

2005



The Working Papers are edited by
Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität,
Forum 6, D-55099 Mainz, Germany.
Tel. +49-6131-3923720; Email: ifeas@uni-mainz.de; <http://www.ifeas.uni-mainz.de>

Geschäftsführende Herausgeberin/ Managing Editor:
Michaela Oberhofer (oberhofer@uni-mainz.de)

Les commerçantes de maïs et la rehabilitation du marché de Bohicon, Bénin¹

de Regina Sarreiter

I. Le marché de Bohicon	2
II. Les acteurs	3
1. Les commerçantes de maïs	3
a) Types de vente	3
b) Modes d'approvisionnement et de stockage	4
c) Lieu de vente	5
d) Tontine	5
e) Ticket et Taxe	6
2. Les tickettiers	6
3. La mairie	8
4. <i>Fonds d'infrastructure des Villes Secondaires (FIVIS)</i>	9
5. <i>L'association des usagers du marché</i>	9
III. La réhabilitation	10
IV. Hypothèse de la recherche	11
V. Annexe	13
1. Document du comité de suivi du marché de Bohicon	13
2. Document de l'association des usagers du marché de Bohicon	16
3. Guide d'enquête commerçantes	18

¹ La recherche qui a précédé ce rapport a été conduite dans le cadre du projet ECOCITE (Programme de recherche sur la gestion partagée et durable des espaces agricoles et naturels à la périphérie des centres urbains. Ecosystème (Eco) et ville (cité) entre janvier et mars 2005 à Bohicon, Bénin. Le projet ECOCITE est une coopération de 9 partenaires dans deux pays de recherche, le Bénin et le Sénégal, qui s'occupe de quatre objectifs principaux : le foncier, l'agriculture, l'environnement et les dynamiques des acteurs pour une concertations. La recherche présentée fait parti du quatrième objet et devrait être une étude ethnologique sur le développement au marché du Bohicon après la décentralisation du Bénin

I. Le marché de Bohicon

Avec sa situation géographique au milieu du pays, Bohicon forme un carrefour pour le commerce. Les deux axes qui connectent le nord avec le sud et l'ouest avec l'est, se rencontrent au milieu de la ville de Bohicon. Pour cette raison le marché de la ville est le plus important du pays après le marché du Dantokpa à Cotonou. Les marchandises du nord, du sud, du Togo et du Nigeria se rencontrent ici. Mais aussi pour la région autour de la ville le marché est de grande importance. Tous les cinq jours il y a le grand marché qui attire les vendeurs et les clients de toute la région, des autres parties du pays et des pays voisins.

Depuis la décentralisation en 2002 Bohicon est nommé ensemble avec Abomey « ville secondaire » entre deux autres villes, Ouidah et Naititingou. Ces villes, qui avaient été négligées par l'Etat central, bénéficient désormais d'un programme de renforcement de leurs infrastructures et de leur gestion. Dans le cadre de ce programme, la commune de Bohicon peut réaliser deux projets qu'elle a proposés : une gare pour les gros porteurs (les grands camions) et la réhabilitation du marché. La réhabilitation doit être réalisée par l'administration de la ville avec l'aide du *fonds d'infrastructure des Villes Secondaires (FIVIS)*. Le financement est partiellement garanti par *l'organisme allemand de coopération financière pour le développement (Kreditanstalt für Wiederaufbau – KFW)*.

L'état actuel du marché requiert une réhabilitation totale: il n'y a pas de voies qui puissent supporter les eaux de ruissellement après des fortes pluies, les hangars, si tant est qu'ils existent, sont délabrés, et il n'y a pas d'électricité. Les lieux de vente manquent, surtout les jours du marché. Les pavés sont impraticables parce que partout on fait du commerce. Ce sont surtout les vendeuses et les vendeurs des villages des alentours de Bohicon qui s'y installent parce qu'ils ne peuvent trouver de places à l'intérieur du marché qui est saturé. Tous ces problèmes seront à résoudre lors des réhabilitations. La mairie voudrait installer l'électricité, réparer et étendre les voies, construire des hangars aux fondations cimentées et prohiber la vente au bord des rues. Elle a pour cela élaboré un plan de travail avec l'aide du FIVIS. L'intention de ce rapport est de présenter les acteurs qui sont touchés par la réhabilitation et de montrer leurs rôles dans le processus.

Commençons avec la présentations des acteurs : les commerçantes de maïs, les tickettiers, la mairie et ses représentants, les techniciens du FIVIS et *l'association des usagers du marché de Bohicon*.

II. Les acteurs

1. Les commerçantes de maïs

Les actrices les plus importants sont les vendeuses du marché du Bohicon, et parmi elles les vendeuses de maïs. Afin d'en faire la typologie, les premiers entretiens (cf. guide d'enquête en annexe) traitaient des types de vente, de l'approvisionnement, de la présence et de la place dans le marché et des taxes et autres paiements obligatoires comme le ticket.

Les types de vente sont le gros, le demi-gros et le détail. Les caractéristiques des vendeuses sont les suivantes :

Grossistes : plusieurs magasins pour le stockage, stockage de plus de 100 sacs, vente aux détaillantes, normalement pas de vente en détail sauf en périodes de mévente, approvisionnement chez les producteurs, place dans un magasin en dehors du marché ;

Demi-grossistes : stockage jusqu'à 100 sacs, magasin partagé, approvisionnement chez grossistes ou en partenariat chez producteurs, vente en gros et en détail, place dans ou en dehors du marché

Détaillantes : pas de stockage, achat de 1-2 sacs par jour, approvisionnement chez grossiste ou au village (seulement 1-2 sacs), vente en détail, place dans le marché ou au bord de la rue.

Les critères de catégorisation sont précisés ci-après et prennent en compte les modes de vente, d'approvisionnement et stockage, le lieu de vente, le paiement de taxes et l'appartenance à une tontine.

a) Types de vente

Au marché de Bohicon coexistent plusieurs types de vente. Il y a les femmes qui vendent en détail – dans la suite du texte, elles seront nommées « détaillantes » – ; elles vendent leurs produits à la mesure (petit bol) ou à la bassine. Le client achète pour la préparation quotidienne, et la plupart des clients sont des ménagères.

Souvent le maïs n'est pas le seul produit vendu par les détaillantes, elles vendent souvent aussi des haricots, du riz ou d'autres légumes secs et des céréales.

Différentes d'elles sont les commerçantes qui vendent en gros ainsi que en détail, dit les demi-grossistes. Leur clientèle est surtout composée des détaillantes qui s'approvisionnent.

Le troisième type de vente est pratiqué par les femmes qui vendent exclusivement en gros, les grossistes². Leur clientèle se compose des détaillantes et demi-grossistes.

b) Modes d'approvisionnement et de stockage

Les commerçantes ne diffèrent pas uniquement par la vente mais aussi par leurs pratiques d'approvisionnement et de stockage. Ainsi les détaillantes s'approvisionnent surtout chez les grossistes ou demi-grossistes. Quelques unes parmi elles vont directement chez les producteurs des villages proches pour acheter le maïs, mais ce n'est pas la règle parce que le transport coûte cher, même si le prix chez les producteurs est un peu plus bas. En plus elles n'ont pas la possibilité de stocker en gros. C'est pourquoi elles achètent surtout 1 à 2 sacs pour les revendre le même jour du marché ou les jours suivants.

Les demi-grossistes vont directement chez les producteurs, mais elles se partagent les frais de transport pour s'approvisionner en groupe. De tels groupes se composent de 4 à 6 commerçantes qui partagent les frais de transport ou un magasin pour stocker leur marchandise. Mais il y a aussi des demi-grossistes qui ne participent pas à un groupe. Elles louent de l'espace dans un magasin pour le stockage et achètent le maïs chez les grossistes.

Les grossistes s'approvisionnent uniquement chez les producteurs, soit en se déplaçant elles-mêmes chez eux, soit en envoyant un conducteur de camion pour chercher la marchandise. Dans le deuxième cas, les commerçantes ont d'abord discuté le prix avec les producteurs, et elles envoient leurs intermédiaires après la récolte. Les grossistes travaillent toujours seules. Elles achètent leur marchandise en grosse quantité (jusqu'à 650 sacs) et quelquefois, elles ont plusieurs magasins de stockage.

² Pendant mon séjour j'ai rencontré des grossistes vendant en détail. Selon elles, cette vente était nécessaire à cause d'une mévente temporaire. Après la hausse du prix du maïs, initialement vendu à 16.000 FCFA le sac et finalement 20.000 FCFA le sac, la vente au détail est devenue superflue car elles ont assez bénéficié par la vente de leurs sacs stockés.

c) Lieu de vente

Comme déjà mentionné, il y a la possibilité de vendre le maïs dans le marché même, sous des hangars ou dans des échoppes au bord des rues³, ou dans des boutiques aux alentours du marché. On peut trouver les détaillantes dans le marché comme au bord des rues. L'hypothèse que la majorité de femmes vendant au bord des rues (sur les trottoirs) proviennent des villages dans les alentours de Bohicon n'a pas pu être vérifiée. La plupart des détaillantes questionnées vivent à Bohicon, donc aucune relation entre lieu de vente et origine de la vendeuse n'a pu être constatée, mais les données ne suffisent pas pour être révélatrices. On ne peut non plus faire un constat sur les demi-grossistes. Certaines vendent dans le marché et des autres ont des magasins ou des boutiques où elles font le commerce du maïs. Par contre toutes les grossistes rencontrées ont des magasins ou des boutiques aux alentours du marché. Les places des détaillantes sont louées. Il y a des individus qui louent plusieurs places de la ville dans le marché et les louent ensuite aux commerçantes. Mais il se trouve aussi des places qui sont « propriétés » des familles où un membre s'installe pour faire du commerce. Dans les interviews avec les femmes, j'ai souvent entendu parler de la perte du droit de place après une certaine absence. Cela m'a amenée à formuler la thèse qu'il n'y a pas vraiment une installation réglée au marché (sur la problématique de place voir ci-dessous).

d) Tontine

Les femmes s'organisent en tontines. Les vendeuses qui participent à une tontine donnent l'argent à une collectrice ou un collecteur, soit les jours du marché soit un autre jour. La somme de la collecte est redistribuée selon une certaine périodicité, chaque jour du marché ou une seule fois dans l'année. Chaque participante a un nombre et quand elle est touchée, elle reçoit la partie qui correspond à son épargne. Cette pratique doit aider les femmes à financer leur marchandise, des produits de luxe (produits cosmétiques, bijoux, coiffures) ou pour faire des économies. La plupart des femmes questionnées participent à une tontine pour améliorer leur situation financière même si elles ne font pas vraiment de bénéfice. Mais il y a aussi des voix critiques des femmes qui ne donnent pas l'argent aux tontines parce qu'elles ne voient pas de bénéfice dedans.

³ Pour le maïs, c'est surtout le pavé vers la station de l'OCBN (Organisation de Chemin de Fer du Bénin et du Niger).

e) Ticket et taxe

Pour avoir une permission de vente ou un droit de place dans le marché de Bohicon, les commerçantes et les commerçants doivent acheter un ticket. Ce sont des agents de la mairie, les tickettiers, qui vendent ce ticket aux vendeuses et vendeurs. Pour avoir un droit de place, il faut payer au moins 25 FCFA. La quantité des tickets à payer dépend de la quantité de marchandise. Dans la filière maïs, un ticket de 25 FCFA est à prendre pour une quantité d'une bassine et 100 FCFA pour un sac entier. Les tickettiers collectent l'argent toute la journée en promenant sur le marché et en contrôlant les échoppes et boutiques des commerçantes. Tout le monde doit acheter le ticket et cela mène souvent aux discussions entre les commerçantes et les tickettiers (voir ci-dessous le chapitre sur les tickettiers).

La grande majorité des vendeuses a déclaré qu'elles n'ont aucune idée de ce que fait l'administration de la ville avec l'argent collecté. Elles n'ont même pas une idée de ce pourquoi la mairie collecte l'argent. Quand quelques unes posent la question aux tickettiers, ils citent la réhabilitation. Mais selon les femmes il n'y a pas de changement dans le marché et les taxes n'ont rien financé.

Un certain nombre des commerçantes, surtout les grossistes et demi-grossistes, paient la patente. Le montant de la patente donnée va de 5000 à 25.000 FCFA par an, selon la quantité de la marchandise stockée. Je suppose que pour cette raison seulement peu de détaillantes paient la patente. Il est aussi possible que la patente soit déjà payée par le propriétaire de la place. Mais ce qui est sur, c'est que les utilisations des recettes de la patente ne sont pas non plus suffisamment connues.

2. Les tickettiers

Le marché de Bohicon est divisé dans huit (8) zones de vente :

- baillés
- étoile
- huile
- rails
- sehi
- ganhi
- tomates et
- pavé.

Dans chaque zone travaille un tickettier, quelquefois deux, selon la densité de la vente. Pendant ma recherche au marché il y avait 15 tickettiers en service, tous

ensemble ils sont 18. La journée se partage en deux phases de travail intense : la matinée et l'après-midi. Les tickettiers collectent en fonction de la marchandise. La matinée ils s'occupent surtout des commerçantes qui arrivent tôt le matin et qui vendent leurs produits rapidement, comme les vendeuses du poisson et les grossistes qui viennent le matin pour distribuer leur marchandise aux détaillantes. L'après-midi ils tournent chez les bonnes-dames qui sont assises toute la journée et qui vendent leurs marchandises au même rythme, par exemple les vendeuses des pagnes. Ainsi les collecteurs essayent-ils d'agir le plus efficacement possible.

Le ticket donne le droit de place dans le marché. Il y a des tickets de 25, 50 et 100 FCFA selon la quantité de la marchandise. Ce système n'est valable que les jours du marché. Les autres jours, comme les jours creux sauf les dimanches, toutes les commerçantes et commerçants paient un ticket de 25 FCFA.

Pour les commerçants qui se sont installés dans la voie qui va de la gare routière aux rails, un autre système de distribution du ticket a été créé. Chaque commerçant paye 2000 F par mois, remplaçant les tickets de 100 F par jour du marché et 25 FCFA les autres jours. Par ce règlement, on élude les débats ennuyeux, le montant pourra être enregistré comme budget fixe dans la caisse de la ville et il sera disponible pour les calculations. Le ticket doit être payé à la fin du mois jusqu'au 5^{ème} jour du mois suivant. Les vendeuses qui ont une boutique au milieu du marché paient aussi le montant de 2000 FCFA par mois.

En cas de résistance contre le paiement, les collecteurs appliquent des sanctions. Normalement il s'agit d'une saisie d'une partie de la marchandise ou d'un objet comme une mesure ou une bassine. Selon les indications des quelques tickettiers, cela arrive rarement.

Le responsable des tickettiers contrôle ses collecteurs pendant les jours du marché. Il fait des rondes et vérifie si tout le monde se trouve dans sa zone et distribue les tickets selon les règlements. Le responsable s'occupe aussi des problèmes qui surviennent. Pendant notre ronde il y avait par exemple une vendeuse du bois qui ne voulait pas du tout payer le ticket, dont le collecteur avait fixé le montant à 200 FCFA par paquet du bois. Le prix d'un paquet serait ainsi 600 FCFA et son bénéfice seulement 400 FCFA. Donc comme la relation entre le prix de la vente et le montant du ticket ne serait pas équilibré, le responsable a baissé le ticket au 100 FCFA par paquet. Cet exemple montre la flexibilité du ticket. Le montant est alors seulement

une orientation et peut être ajusté au cas. Les sanctions contre les vendeuses qui font opposition au ticket, soit à cause de mévente soit comme démonstration de résistance, est encore un exemple de la flexibilité du ticket. Normalement la commerçante qui n'a pas payé le ticket doit rembourser le double montant pour récupérer sa marchandise. Mais là aussi, l'amende est au gré des collecteurs.

Avant de commencer leur travail au marché, les tickettiers se rencontrent au bureau du responsable. On divise les zones, les carnets de ticket sont distribués et le plan de travail du jour est discuté. Chaque collecteur a son propre carnet dans lequel la somme de ses collectes et les jours de travail sont notés. Le responsable a aussi un livre où il enregistre les noms des tickettiers, leurs sommes collectées et le nombre des tickets distribués. Les deux, le carnet et le livre, sont signés par le responsable et les collecteurs. Ainsi ils peuvent garder la vue d'ensemble des collectes. Par contre, les commerçantes n'ont pas connaissance de l'ensemble des montants qu'elles versent.

3. La mairie

Depuis la décentralisation et la promotion de l'autogestion des villes et des villages, les mairies jouent un rôle important. A Bohicon, une de leurs tâches est la planification et la réalisation de la réhabilitation du marché ainsi que la construction d'une gare pour les gros porteurs. Un comité, *le Comité de Suivi du Marché de Bohicon*, a été formé le 28.06.04 pour organiser et superviser les travaux au marché. En plus le service des unités marchandises et le service des affaires financière prennent part à la préparation et la réalisation de la réhabilitation. Dans le comité se réunissent des représentants de la mairie et quelques représentants des vendeurs du marché (voir annexe).

J'ai rencontré à la mairie les informateurs suivants : le 2^{ième} adjoint du maire, M. Thomas Sonoumaïgodo⁴, le chef du Service des Unités Marchandise, M. Constant Agbo⁵, et le chef du Service des Affaires Financières, M. Auge-Brice Hounyo⁶. Les tickettiers sont aussi agents de la mairie, mais ils sont déjà présentés ci-dessus. Tous les membres nommés de la mairie sont associés direct au projet de la réhabilitation du marché.

⁴ Entrevue le 04.02.05 dans son bureau à la mairie de Bohicon.

⁵ Plusieurs entrevues pendant 03.02. et 11.02.05 dans son bureau à la mairie de Bohicon.

⁶ Voir ci-dessous

4. Fonds d'infrastructure des Villes Secondaires (FIVIS)

FIVIS s'occupe de la réalisation de projets qui se déroulent dans le cadre du développement des « villes secondaires » au Bénin. Les membres de l'équipe technique du projet font les travaux de base et jouent le rôle de consultants pour l'administration des villes. A Bohicon, l'équipe se compose d'un ingénieur, d'un économiste et d'un architecte, deux béninois et un allemand, qui travaillent pour la coopération bénino-allemande. Ils font des sondages sur la structure du marché et ses usagers, des études techniques et socio-économiques. Ensemble avec l'administration de la ville, ils ébauchent un plan technique pour la réhabilitation du marché.

5. L'Association des Usagers du Marché (interview avec le responsable de l'association Emmanuel Adjahouissou⁷)

L'association des usagers du marché de Bohicon est un groupement dans laquelle s'organisent 23 filières du marché. Chaque filière nomme 3 responsables qui la représentent dans les réunions de l'association qui ont lieu tout les deux mois. Ce sont surtout des grossistes et des boutiquiers qui font partie de l'association, les petits commerçants comme les détaillants n'y participent pas parce qu'ils ne sont pas inscrit dans le registre de commerce, donc ils ne sont pas officiellement reconnus.

Pour améliorer son statut officiel et donc sa participation aux décisions concernant le marché, elle se trouvait au moment de la recherche dans un processus d'enregistrement comme association reconnue par le Ministère de l'Intérieur. Jusque là, le seul moyen pour intervenir était de susciter une rencontre avec la mairie et ses représentants. Dans le comité de suivi du marché, les membres de l'association ne sont pas officiellement membres, mais le maire accepte quelques usagers pour éviter un soulèvement et pour avoir une voix populaire dans le comité. Ces derniers ne se présentent que comme usagers du marché et pas comme membres de l'association.

Un autre engagement de l'association est la maintenance de la vie spirituelle du marché. Un membre des pouvoirs religieux la représente dans l'association, cela renforcerait aussi la confiance de la population qui veut garder les actes spirituels fêtés dans le marché régulièrement pour la protection du commerce, comme M.

⁷ 24.02.05 bureau de M. Adjahouissou

Adjahouissou, qui est lui-même membre d'une famille spirituelle de Bohicon, expliquait pendant l'interview..

Avec son potentiel de représentation, même s'il n'est pas encore officiellement reconnu, l'association a malgré tout la possibilité d'interpeller la mairie pour discuter des irrégularités ou de l'injustice des nouvelles règles pour le marché, telles l'augmentation de prix du ticket. Ainsi elle peut fonctionner comme un régulateur des possibles soulèvements dans le marché. Mais ici se pose la question de la représentation réelle des usagers du marché lorsqu'un grand nombre des usagers n'y est pas représenté, à savoir les petits commerçants.

III. La réhabilitation

Comme il l'a déjà été mentionné, le marché de Bohicon doit être réhabilité à cause de son mauvais état. Pour citer encore une fois tous les acteurs qui participent activement aux travaux : la mairie avec le service des unités marchandes et le service des affaires financières, *le comité de suivi du marché de Bohicon*, FIVIS et *Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)*⁸

Après les soulèvements des usagers du marché contre l'état du marché et la politique de taxation (le ticket), la mairie a formé un comité de suivi du marché pour s'occuper des affaires du marché. Par la suite on a développé des idées pour l'amélioration de l'état du marché de Bohicon.

Selon M. Sonoumaïgodo, qui est en même temps le 2^{ème} adjoint du maire et 1^{er} vice-président du comité de suivi du marché, il faudrait augmenter le prix du ticket pour avoir d'argent pour l'amélioration de l'infrastructure. Il a développé un programme d'information pour persuader les usagers du marché de payer plus. C'est l'opération *Marché Construit Bohicon (MaCoB)*. Il s'agit d'un projet multimédia avec des émissions en fon à la radio et à la télévision locale et des tenues de réunion pour les tickettiers. Ainsi on veut obtenir la collaboration des usagers et tirer au clair ce que fait l'administration avec l'argent collecté. De plus, les collecteurs seront échangés par des nouveaux agents parce que selon M. Sonougaïgodo la vente du ticket ne marche pas efficacement et on trouve trop de routine et de laisser-aller chez les collecteurs présents. Pour cela, il voudrait employer de nouveaux collecteurs qui travailleraient comme agents permanents pour un salaire qui se compose d'un

⁸ Je ne pourrait plus rencontrer PRODECOM par manque du temps.

salaire de base plus une prime. Donc, les collecteurs seraient incités de vendre le ticket plus strict.

Selon les indications de M. Hounyo⁹, le chef du Service des Affaires Financières, les travaux commencent dans la zone « Sehi » au milieu du marché. Une après l'autre, toutes les zones seront rénovées. Le financement est réglé pour la première zone, pour les autres on cherche toujours des investisseurs.

L'électricité et des toilettes seront installées, des hangars construits et les voies seront rénovés. Concernant les commerçants M. Hounyo expliquait qu'on aurait à les déplacer peu à peu vers d'autres endroits pendant les travaux. Mais on ne savait pas encore où. En plus leur placement après les travaux n'est pas encore considéré. Seul les commerçants qui paient pour une place recevraient le droit de place. Comme cela on veut éviter qu'ils feroient du commerce sans payer un loyer pour une place. Par ailleurs il ne sera plus possible de louer plusieurs places dans le marché pour les relouer aux vendeurs comme c'est une pratique fréquente actuellement.

Le plan prévoit de structurer le marché selon les filières, ainsi tous les vendeurs de maïs seraient ensemble dans une zone. Tout cela a été déterminé sans en discuter avec les usagers du marché. Même les déplacements des usagers seront abordés après la fin des travaux. On organisera aussi une enquête sociologique pour connaître les différents groupes des acteurs dans le marché – mais après la rénovation ! Je rencontrais la même attitude chez les consultants de FIVIS. Mais comment réhabiliter et réorganiser un marché sans demander ses usagers ?

IV. Hypothèse de recherche

Malheureusement ma recherche se termine ici. Il serait sans doute très intéressant de suivre le processus de la réhabilitation et d'intensifier l'enquête sur les groupes des acteurs, leur rôle et leurs intérêts. Surtout de catégoriser plus profondément les commerçantes selon le type de vente et la relation entre domicile et place dans le marché et l'influence des vendeurs périphériques.

Certes, quelques commerçants peuvent influencer les processus comme membres du Comité de Suivi du Marché. Mais il s'agit surtout des grossistes et boutiquiers. La voix des petits commerçants et des gens qui viennent de la périphérie pour vendre leurs produits au marché semble inentendue. Or que se passera-t-il avec toutes les

⁹ Interview le 22.02.05 au bureau de M.Hounyo à la marie.

commerçantes qui n'ont pas de place dans le marché ? La densité des données ne suffit pas pour tirer des conclusions mais j'espère que le rapport va au moins aider à continuer la recherche.

V. Annexe

1. Document du Comité de Suivi du Marché de Bohicon

c/SUM

<p>REPUBLICQUE DU BÉNIN DEPARTEMENT DU ZOU COMMUNE DE BOHICON SECRETARIAT GENERAL SERVICE DES UNITES MARCHANDES</p>	<p><u>ARRETE</u> Année 2004 N°4D/2221 MCB-SG-SUM Portant Création, Composition, Attributions et Fonctionnement du Comité de Suivi du Marché de BOHICON.</p>
---	---

Le Maire de la Commune de Bohicon,

VU : La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La Loi N°97-028 du 15 janvier 1999 portant Organisation de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

VU : La Loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;

VU : La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU : Le Décret N°2003-209 du 12 Juin 2003, portant composition du Gouvernement ;

VU : Le Décret N°2001-414 du 15 Octobre 2001 fixant le cadre général du Règlement Intérieur du Conseil Communal

VU : Le Décret N°2002-042 du 4 Février 2002 portant convocation du corps Electoral pour les élections Communales et Municipales

VU : L'Arrêté N°4/ 068 /PDZ-SG-SAP du 04 Mars 2003 portant constatation des résultats des élections du Maire et des Adjoints au Maire de la commune de Bohicon

VU : L'Arrêté N°4/ 010 /CUB/SG/BAE du 22/ 7/ 1997

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé au niveau de la Commune de Bohicon, un Comité de suivi du marché ;

Article 2 : Ledit Comité se compose comme suit :

Président : Maire de la Commune de Bohicon

1^{er} Vice-Président : 2^{ème} Adjoint au Maire de Bohicon

2^e Vice-Président : Président de la Commission des Affaires Financières du Conseil Communal de Bohicon

1^{er} Rapporteur : ADJAHOUISSO Emmanuel

2^e Rapporteur : BANON Paulin

1^{er} Organisateur : SONOUMAÏGODO Innocent

2^e Organisateur : Magloire NANSI

3^e Organisateur : AKPEDINTO Rolotchi

Membres :

- Receveur Percepteur de Bohicon
- Directeur des Affaires Financières de la Mairie
- Chef Service des Unités marchandes
- Chef Service des Affaires Financières
- Commissaire de Police de Bohicon
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bohicon
- Chef d'Arrondissement de Bohicon ^{II}
- Chef quartier Ahouamè-Ahito
- Le Responsable des Agents Collecteurs
- Mme SODONON Adjéténon
- ASSIANME Thomas

Article 3 : Il a pour attributions :

- Le suivi des activités du marché.
- La participation aux choix des projets d'investissement à réaliser dans le marché.
- La contribution à la résolution de tous les problèmes pouvant survenir dans le marché ;
- Le suivi régulier des opérations de placement des tickets et le contrôle des Agents Collecteurs.

Article 4 : Le Comité devra se réunir dans la première semaine de chaque mois pour faire le point de ses activités. Un rapport détaillé sera rédigé à cet effet.

Article 5 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature.

Ampliations

- 1^{er} Adjoint.....1
- 2^e Adjoint.....1
- SG Mairie Bohicon.....1
- RP Bohicon.....1
- Commissaire Police Bohicon.....1
- CB Gendarmerie Bohicon.....1
- Tous C.A Bohicon.....10
- intéressés.....19
- Chrono.....1
- Archives.....1

Bohicon, le 28/06/24



Paulin TOMANAGA

2. Document de l'association des usagers du marché du Bohicon

C/SUH/
30/6/04

Département du Zou
Commune de Bohicon
Arrivé le 30/6/04
N° 23.96.....

PROCES VERBAL

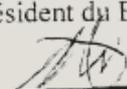
Réunis en Assemblée Générale le Vendredi 25 Juin 2004 au Complexe Scolaire de Héronko, les usagers du marché de Bohicon, après plusieurs soulèvements qui se sont soldés par des marches de protestation ayant pour mobile l'augmentation arbitraire des taxes, ont mis sur pied à l'issue de cette séance un bureau de gestion des différents problèmes auxquels ils sont confrontés dans le marché. La composition de ce bureau se présente comme suit :

Président	: NASSI	Magloire
Vice Président	: LANMANTCHION	Martine
Secrétaire Générale	: GUEDEZOUNME	Anne Marie
Secrétaire Général Adjoint	: YELOUASSI	Rodrigue
Trésorier Général	: KLADJI	Sévérin
Trésorier Général Adjoint	: HOUNDETON	Immaculée
1 ^{er} Organisateur	: GNANHA	Théophile
2 ^{ème} Organisateur	: WINSOU	Joseph
3 ^{ème} Organisateur	: MELIKAN	Albert
4 ^{ème} Organisateur	: FANOU	G. Pascal
5 ^{ème} Organisateur	: TAMADAHO	Barikissou X
1 ^{er} Responsable aux infrastructures	: ADJAHOUISSO	Emmanuel
2 ^{ème} Responsable aux infrastructures	: GOMEZ Marie	Thérèse
1 ^{ère} Conseillère	: AGBOTA	Lèlohui X
2 ^{ème} Conseiller	: AKPETITO	Rotchi
3 ^{ème} Conseillère	: HOUNDEGLA	Julienne
4 ^{ème} Conseillère	: KATODJOU	Médébaho
5 ^{ème} Conseillère	: AGABA	Martine
1 ^{ère} Responsable chargée de la propreté	: BOCO	Julienne
2 ^{ème} Responsable chargée de la propreté	: AVOHOU	Justine
3 ^{ème} Responsable chargée de la propreté	: ADJIBI	Faïssa
4 ^{ème} Responsable chargée de la propreté	: MEGNIZOUN	Micheline

A cet effet, l'Assemblée recommande à l'administration en place de négocier désormais avec ce bureau sur les revendications contenues dans l'adresse N° 1 du 18 Juin 2004 et tout autre problème concernant le marché.

Bohicon, le 25 Juin 2004

Le Président du Bureau,


NASSI Magloire
Commerçant à Bohicon
NASSI Magloire

COMPOSITION DU BUREAU PAR ETALAGE SE PRESENTE COMME SUIT :

VENDEUR DE VELO: **25**
 Président : KOGNANGRANDE Léotchéme
 Vice Président : KLADA Sylvain
 Secrétaire : OUBI B. Raphaël

VEUDEUR DE BEIGNET ET D'HUILE D'ARACHIDE
 Président : Mme GUEDEZOUNME Anne Marie
 Vice Présidente : GNANHLO Topkassi
 Secrétaire : AKPATCHO Philomène

VENDEUSE DE LEGUME VERT :
 Président : BOUO Julienne
 Vice présidente : GUEDEO Monique
 Secrétaire : BENNONFIN Aline

VANNERIE
 Présidente : YAOETCHA Assanganlinnou
 Vice présidente : HODONOU Colette
 Secrétaire : ADIKON Laure

VENDEUR DE LANTERNE ET DIVERS :
 Président : LANMANTCHON Marine
 Vice Président : ALADJA Atchaba
 Secrétaire : AFFEGOU Anastasie

VENDEUR DE VIANDE FUME
 Président : DJEHA Atinmasso
 Vice Présidente : TOKPLANON Sadonou
 Secrétaire : ZOHOUN Julienne

VENDEUSE D'HUILE ROUGE
 Président : YELGUASSI Rodrigue
 Vice Présidente : DJONGON Pauline
 Secrétaire : AKPE Anne Mari

POULET
 Président : GNANHA Théophile
 Vice Président : GNANHA Donatien
 Secrétaire : GBEKPON Jacqueline

VENDEUSE DE TOMATE ET PIMENT
 Président : NASSI Magloire
 Vice Présidente : AGBOYA Leoluca **100**
 Secrétaire : NASSI Colette **200**

MAIS
 Président : ADJIMAGBOSSO Julienne
 Vice Présidente : AGON -AHOUANTON Agath
 Secrétaire : SOHOU Hortense

KOLAS
 Président : ABIDA Yacoubou
 Vice Président : TAMADAHO Barkissou
 Secrétaire : GADAMASSI Aline

LAYETTE
 Présidente : GOMEZ Mari Thérèse
 Vice Présidente : GOTOHOU Houedaneu
 Secrétaire : KINKPONHOU Léontine

CANARI
 Présidente : AGADA Marine
 Vice Présidente : AZEVE Céline
 Secrétaire : ASSIADDA Emilienne

TAILLEUR
 Président : WINSOU Joseph
 Vice Président : ZIBO Mamadou
 Secrétaire : ZINSALO Firmin

FIT
 Président : FANON G. Pascal
 Vice Président : AGASSOUSSI Justin
 Secrétaire : GNANHA Yves

POISSON ET CREVETTE
 Présidente : KATODJI Médébaou
 Vice Présidente : Tohossi Ahonoukoun
 Secrétaire : Jeanne

TOILETTE
 Présidente : ADJIBI Fatou
 Vice Présidente : OSSENI S. Fou
 Secrétaire : ALBENON Ruffin

CHAUSSURE
 Président : ABDOULAYE Yacoubou
 Vice Président : ISSIFOU Issiya
 Secrétaire : BOUBOU K. Aladjé

PLAT
 Présidente : DADA Christine
 Vice Présidente : BENNON
 Secrétaire : DOHA Marguérite

ARACHIDE
 Présidente : AVCHOU Justine
 Vice Présidente : AKOUEDOKPO Colette
 Secrétaire : ASSIGBE Louise

JARIGOT
 Présidente : HOUNDUTON Immaculée
 Vice Présidente : KOULTON Euphrasie
 Secrétaire : KOSSAVOU Françoise

VENDEUSE D'OIGNON
 Présidente : AKPETITO Rotchi
 Vice Présidente : DJETENON Sadonou
 Secrétaire : NANSSI Akpako

OUTILS AGRICARES (Houe, Hache etc..)
 Présidente : NGONZOUN Micheline
 Vice Présidente : DOGGBE Cecile
 Secrétaire : SEDJASSE Fidèle

NB : Liste à compléter

*100 B. pomme
 4mls 10-100
 mince 20 1000*

*gros du Nord
 Pain et orange 50 F*

NASSI Magloire
 Commerçant à Bohicon
 Tel: 51-15-09

riz = 1000

3. Guide d'enquête commerçantes

Guide d'enquête:

Date:

I. Dates personnelles

1. Nom:

2. Produits:

3. Origine:

4. Age: moins de 30 ans

 30 – 40 ans

 40 – 60 ans

 plus de 60 ans

II. La vente

1. Type de la vente:

Nommez tout le type de commerçants

a) Directe (producteur/-tice):

b) Intermédiaire:

c) Collecteur/-trice:

d) Grossiste:

c) Demigrossiste:

e) Détaillant/-e: ambulant

2. Est-ce vous stockez du maïs ?

quantité :

endroit :

3. L'approvisionnement du maïs :

où :

chez qui :

avec qui :

prix par sac :

moyen de traffic :

4. Quels jours vous êtes dans le marché ?

5. Les prix : sac : bassine : mesure :

6. Quantité vendue par jour :

7. Comment est-ce que vous financiez l'achat du maïs?

III. Placement

1. Au marché depuis quand ?

2. Racontez-moi votre histoire du marché, svp.(changement de place, etc.)

3. Qui est le propriétaire de votre place ?

4. Est-ce que vous s'êtes membre d'une association ? oui non

5. Patricipez-vous à une tontine ? oui non

Pour quoi ?

6. Combien personne participe à la tontine ? Combien payez vous chaque fois et quand ? Qui reçoit l'argent ?

V. taxes :

1. Est-ce que vous payez des taxes ? oui non

ticket ? oui non

2. Ce quel type de taxe ?

3. Est-ce que les taxes ont changé dans les derniers ans ?

4. Montant des taxes à payer :

5. Connaissez-vous les sanctions des collecteurs si on refuse de payer le ticket ?

se sont lesquelles ?

6. Quoi fait l'administration avec l'argent des taxes ?

7. Est-ce qu'il y a des groupes d'interêt qui interviennent ?

8. Est-ce que vous entendu parler d'une renovation du marché ?

9. Si oui, elle vous concerne et comment ?